

La Cour pénale internationale ordonne la remise en liberté de Thomas Lubanga

@rib News, 16/07/2010 â€“ Source Associated Press Les juges de la Cour pénale internationale (CPI) ont ordonné jeudi la remise en liberté d'un ancien seigneur de la guerre du Congo-Kinshasa, l'accusation ayant refusé de fournir la défense l'identité d'une personne liée à l'affaire. Les procureurs de la CPI ont annoncé qu'ils feraient appel de cette décision, et Lubanga ne devrait pas être libéré avant son examen, ce qui pourrait prendre plusieurs mois.

Actuellement jugé pour crime de guerre par la CPI, dont c'est le premier procès, Lubanga, 49 ans, est soupçonné d'avoir enrôlé des enfants-soldats lors des combats dans l'Ituri (nord-est de la République démocratique du Congo-RDC), en 2002-2003. Le procès a été suspendu le 8 juillet, l'accusation ayant refusé d'identifier une personne liée à l'affaire, désignée uniquement comme "intermédiaire 143". Les juges ont donc estimé que le procès de Lubanga ne pouvait plus être considéré comme équitable. Il s'agit d'un nouveau revers dans ce que les militants des droits de l'homme considèrent être une affaire qui fera date, car il s'agit du premier procès portant exclusivement sur le crime de guerre que constitue l'enrôlement d'enfants-soldats. Le procès Lubanga a été marqué par des problèmes quasiment depuis son ouverture, en janvier 2009. Juges et parquet se sont affrontés sur l'admissibilité comme preuves de témoignages recueillis de manière confidentielle auprès de personnels de l'ONU et de membres d'ONG sur le terrain, qui estimaient que la révélation de leurs identités pourrait les mettre en danger, ainsi que leur travail. Thomas Lubanga a déjà passé plus de quatre ans en détention. Son procès aurait dû être bouclé en 2010, mais on peut désormais en douter avec ce dernier accueil. Dans un communiqué, les procureurs de la CPI ont dit explorer ce dernier retard, et ont promis aux victimes präsumentes de Lubanga que "justice sera faite dans cette affaire".